



Sortie DégommageS

samedi 11 avril 2026

organisée par le DS Club Révolution 55 et ouverte à tous

A la découverte de la vallée de la Juine (91) en vélorail

Le rendez-vous matinal est fixé à 9 h 30 sur le parking du domaine départemental de Montauger, à Lisses (sur la D153, juste avant l'entrée de la ville de Mennecy - GPS : 48°34'42" N - 2°26'00"E). Accès facile et rapide depuis la sortie 9 « Lisses/Villabé » de l'autoroute A6 (magasin Ikea). Après la collation chaude, nous partirons pour un joli petit parcours qui permettra de découvrir quelques curiosités locales, à la fois historiques et techniques avant d'arriver à la gare du vélorail, à St-Cyr-la-Rivière (10 km environ au sud d'Etampes - 91)

Un déjeuner rustique nous y attendra, préparé par un traiteur. Ce sera l'occasion de prendre des forces car... l'après-midi sera consacrée à un parcours de 2 heures environ (aller-retour) en vélorail, sur une ancienne voie ferrée au départ de Paris-Austerlitz, inaugurée le 19 février 1905. Exploitée à l'origine par la compagnie Paris-Orléans, les trains à vapeur y ont circulé jusqu'en 1950, remplacés par des autorails à partir de 1952. Du point de vue historique, cette ligne a vu transiter les convois des rafles de mai 1941 et de juillet 1942 (Vel' d'Hiv) vers les camps d'internement de Beaune-la-Rolande (Loiret). Auparavant, elle avait vu passer les participants au congrès international de la Paix de 1926, initié par Marc Sangnier, lequel a également créé les premières auberges de jeunesse. Elle a été retirée du service par la SNCF en novembre 1969.

Mais grâce à une petite entreprise, deux parcours ont été remis en état. La sortie propose le parcours « Evasion Nature » vers Méréville (plan au verso), traversant un bel écrin de verdure préservée vers le plateau de la Beauce, longeant d'anciennes gares de la ligne et des moulins sur la Juine (affluent de l'Essonne), franchissant un splendide viaduc en pierres maçonnes... Des indications commentent le parcours. Dépaysement garanti !

Outre nos autos anciennes, cette sortie permettra ainsi de dégommer également nos muscles, pour le même prix ! Mais soyez rassurés : chaque vélorail, qui peut accueillir 5 adultes, est équipé d'une assistance électrique qui limite grandement les efforts à fournir ! Il possède aussi un toit efficace en cas de pluie...

Fin de la sortie vers 16 h 30 environ.

Date limite d'inscription : 31 mars 2026 (réception au club)

Merci de mettre la secrétaire (andreaetalain@hotmail.fr)

et/ou le secrétaire-adjoint du club (jilmerlino83@gmail.com) en copie de votre inscription.

Tarif (comprenant la collation matinale, le déjeuner et la balade en vélorail) :

- Adhérent du club : 45 €/personne (l'adhésion au club vaut pour un couple).
- Non adhérent du club : 50 €/personne.

**Coupon-réponse à renvoyer au DS Club Révolution 55, 12 rue Petite, 77141 Vaudoy-en-Brie
pour le 31 mars 2026 (date de réception au club)**

Nom : Prénom :

Adresse :

Tél portable : Mél :

Véhicule (marque, modèle, année) :

Participera à la sortie de dégommage du 11 avril 2026 organisée par le DS Club Révolution 55 et reconnaît avoir pris connaissance du règlement de la sortie, détaillé au verso du présent bulletin.

Nombre de participants adhérents du club : x 45 € =

Nombre de participants non adhérents du club : x 50 € =

Ci-joint mon règlement : Chèque à l'ordre de "DS Club Révolution 55" Virement Espèces

Date :

Signature :

TSVP →

REGLEMENT ET CONSIGNES DE SECURITE - SORTIE DEGOMMAGE 11 AVRIL 2026

ART. 1 - DESIGNATION DE LA MANIFESTATION

La sortie est une manifestation regroupant des véhicules automobiles anciens de type Citroën ID/DS, ainsi que ceux contemporains de la Citroën ID/DS et des véhicules à caractère exceptionnel ou rare jusqu'en 1990.

ART. 2 - ORGANISATEUR

L'organisateur est l'association DS Club révolution 55, association loi 1901 dont le siège est : 12 rue Petite - 77141 Vaudoy-en-Brie. Les participants déclarent accepter le présent règlement du simple fait de leur inscription.

ART. 3 - VEHICULES ADMIS

Le DS Club révolution 55 se réserve le droit de refuser tout véhicule qu'il jugerait dangereux ou ne correspondant pas aux critères du présent règlement. Toute voiture sans documents légaux (carte grise, contrôle technique, assurance) sera refusée. Cette décision sera sans appel.

ART. 4 - ENGAGEMENT

A chaque véhicule engagé doit correspondre un bulletin d'inscription. Les inscriptions doivent être retournées avec le règlement correspondant, pour le 31 mars 2026 (date limite de réception au club) ; une copie de l'inscription est à envoyer par courriel à la secrétaire du club (andreaetalain@hotmail.fr) et/ou au secrétaire-adjoint du club (jilmerlino83@gmail.com). Tout désistement après cette date ne pourra pas être remboursé. Chaque inscription reçue fera l'objet d'un accusé de réception envoyé par courriel de la part de l'organisation.

ART. 5 - PUBLICITE COMMUNICATION

Aucune publicité, communication, etc. ne pourra se faire sans l'accord au préalable de l'organisateur. Les équipages acceptent toute photographie, film, enregistrement vocal par l'organisateur ou tout organisme accrédité dans le cadre de cette manifestation. Ils acceptent à titre gratuit l'exploitation de leur image, de celle de leur voiture et de leur voix par le DS Club Révolution 55 sur tous supports papiers, numérique, vidéo, etc., sans limitation de durée.

ART. 6 - OBLIGATIONS GENERALES

Dans le cadre de cette manifestation, les équipages devront se conformer au code de la route, aux arrêtés municipaux des différentes communes traversées, aux prescriptions du présent règlement. Un contrôle des papiers du véhicule engagé ainsi que du permis de conduire, pourra être effectué avant le départ, dans la bonne humeur.

ART. 7 - RECLAMATIONS

Cette manifestation se déroulant sous le signe de l'amitié, de la bonne humeur et de la courtoisie, chacun s'engage à adhérer au présent règlement et accepte en conséquence les décisions de l'organisateur.

ART. 8 - REGLEMENTATION ET ASSURANCES

Tout véhicule devra être couvert par une assurance en cours de validité, posséder un certificat d'immatriculation ou titre de circulation, avoir un contrôle technique valide ou l'équivalent pour les véhicules étrangers. Les conducteurs devront s'assurer de la validité de leur permis de conduire avec le véhicule présenté. Chaque participant déclare faire son affaire de toute panne ou avarie survenant sur le véhicule qu'il a engagé durant cette manifestation.

La responsabilité du DS Club révolution 55 ne saurait être engagée d'aucune sorte pour les dommages que les participants pourraient occasionner ou subir au cours de cette rencontre.

